CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2018

Présents: Sylvie BERTHET, André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCQ, Alain SABY, Mireille

VEYRON, André ROCHAS, Sylvie PAQUET

Excusés: Emilie BOCQUET, Mireille GOUMAS (pouvoir Sylvie PAQUET)

Absents:

Date de la convocation: 12/07/2018

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance: Thomas LEFRANCO

ORDRE DU JOUR:

1) PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELPOPPEMENT DURABLE.

Le 1er adjoint rappelle que, dans le cadre de la révision de notre PLU, nous en sommes à l'étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Selon l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme

Ce document a été envoyé à chaque conseiller en préalable à la tenue du Conseil Municipal. Le projet a été présenté en réunion.

Le 1er adjoint expose alors le projet de PADD qui compte trois axes déclinés en dix-neuf orientations.

Il déclare le débat ouvert et un tour de table a lieu.

Le Conseil Municipal débat des orientations générales du PADD.

Considérant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en cours d'élaboration telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération,

Considérant que conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et après clôture du débat par le 1er adjoint,

Le Conseil Municipal

- Prend acte de la tenue du débat sur le PADD en son sein
- Précise que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération

Pour: 9

Contre:

Abstention:

2) Décisions modificatives

- Budget général investissement

Il est proposé au conseil la modification suivante :

DI compte 202-041 :+72 euros

RI compte 2033-041 : -72 euros

- Budget Auberge

Amortissement des travaux d'investissement 2016/2017 parking de l'auberge :

Il a été mandaté en 2017 (mandat 3/2017) sur le compte 2128 du budget AUBERGE la somme de 41517.50 € HT.

Ces travaux doivent être amortis dès 2018 par l'émission d'un mandat au compte 6811-042 et d'un titre au 28128-040 pour le montant de l'annuité. Le maire propose une durée de 10 ans pour amortir ces travaux.

Compte tenu de cette durée d'amortissement, il est proposé d'ouvrir les crédit suivants :

- dépenses de fonctionnement : 6811-042: +4152
- dépenses de fonctionnement sur article déjà ouvert: 4152 ou recettes de fonctionnement au 752: + 4152
- recettes d'investissement 28128-040: + 4152
- dépenses d'investissement sur article déjà ouvert: + 4152

Après délibération, le conseil vote :

Pour:9

Contre:

Abstention:

Divers

- RGPD présentation du devis de l'entreprise Mosaic pour l'établissement de notre audit RGPD et externalisation du DPO.
- Etat des lieux de la réflexion sur le projet de fusion Ayn/ Dullin. Un questionnaire va être envoyé à tous les habitants de la commune pour que chacun puisse exprimer les avantages et inconvénients d'un tel projet.
- Expo « jardin des toiles », vernissage. Voir communication affichée, Dull'info de juin, site internet pour dates / animations / inscriptions.
- Rendu de la rencontre avec le CAUE sur la poursuite de l'aménagement du chef-lieu.
- Déclaration d'intention d'Aliéner

Fin du conseil : 22h30

Page 2 sur 2